



1. EDITORIAL

L'activité, tout au long de l'année 2019, a été forte voire très forte. Elle a nécessité des réajustements successifs pour permettre de tenir le défi visant la mise en œuvre des mesures dans des conditions satisfaisantes. Le travail, de concert avec le financeur, en aura promu le bon aboutissement assurant une adéquation continue entre le flux d'activité et les moyens alloués. Parti pour 660 conformément à l'habilitation, nous arrivâmes à 755. Cela dit, nous avons observé des écarts mensuels importants en nombre d'entrées en fonction des périodes. Aux extrêmes, nous observons des entrées qui peuvent osciller de 40 à 87 mineurs et des sorties qui suivent un rythme similaire.

Tout un chacun peut s'étonner du nombre toujours aussi important de mineurs adressés au service afin d'investigation. Nous constatons, comme l'an passé, que les demandes adressées par les magistrats, en l'occurrence les 7 juges des enfants des juridictions mulhousiennes et colmariennes, ne faiblissent d'aucune manière tant les soucis, difficultés et souffrances repérés, notamment auprès des enfants évoluant dans des contextes familiaux fragilisés, sont nombreux.

2. MISSIONS / CONSTATS RELATIFS AUX MESURES ET AUX BENEFICIAIRES

Qui sont-ils, ces mineurs confiés ?

Guère de surprises, comme les années passées, nous avons été témoins de conditions particulièrement dégradées pour un nombre de plus en plus important d'enfants. Les mineurs rencontrés, dans le cadre du SIE, sont bel et bien les enfants confrontés aux difficultés les plus massives dans des contextes familiaux et socio-économiques marqués par des ruptures, des carences, des formes de déshérence et d'abandon. Pour toutes ces situations, les analyses interdisciplinaires les plus fines et les plus diversifiées possibles, constituent un socle incontournable, pour parvenir à comprendre la complexité des situations et à promouvoir des solutions individualisées et adaptées dans le champ de l'assistance éducative. Pour un certain nombre d'enfants, il importe d'appréhender de façon frontale la question de la mise en danger au regard de besoins fondamentaux non pris en compte par des parents, eux-mêmes pris dans des tourmentes existentielles qui les happent et les conduisent à développer des logiques de survie. Dans de telles situations, nous sommes fréquemment confrontés aux impacts de souffrances psychiques, les enfants pouvant alors se retrouver sans adulte capable de les soutenir au quotidien et les guider sur leur chemin d'humanisation.

1. Faits marquants

L'ACTIVITE

	2016	2017	2018	2019
AGREMENT	660	660	660	755
MJIE ORDONNEES	660	660	660	755
MJIE REALISEES	660	660	660	755
ECARTS	0	0	0	0
	0 %	0 %	0 %	0 %
STOCK AU 31 DEC PAR TS	21	21	21	21
NOMBRE DE MJIE PAR TS	42	42	42	42
NOMBRE DE MJIE PAR TS PREVUS PAR BUDGET	42	42	42	42

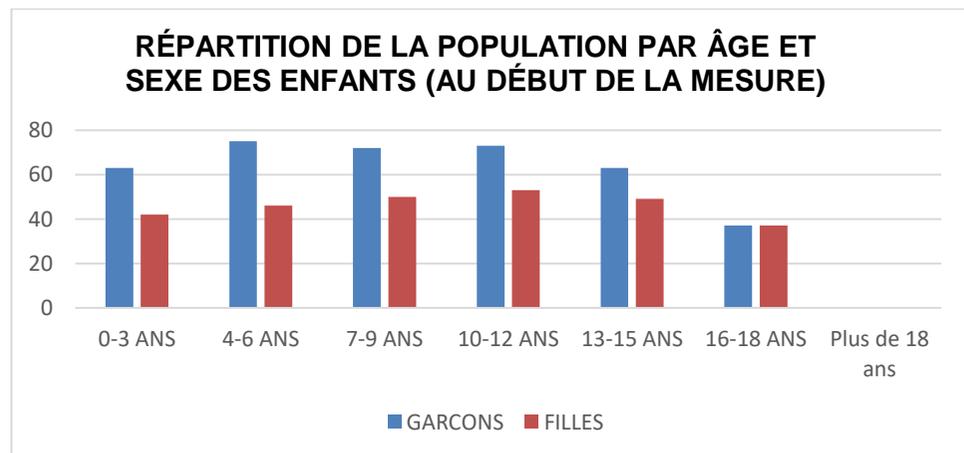
Origine de la mesure

Le juge des enfants se saisit suite à un soit-transmis du parquet. La saisine judiciaire correspond à une réponse au regard de signalements effectués par la CRIPS.

Les informations préoccupantes ont majoritairement pour origine et par ordre décroissant :

- Les espaces solidarités
- L'inspection d'académie
- Les structures de soin (hôpitaux, maison des adolescents, service de pédopsychiatrie, SEPIA...)
- Les services de sécurité : gendarmerie et police
- Les services ou établissements en protection de l'enfance (AEMO, AED, Etablissements...)
- Les autres services d'aide (CMPP, THEMIS, SOS Femmes battues, planning familial, UDAF...)
- Autres

Par ailleurs, le Juge des Enfants peut être saisi directement par l'un ou l'autre parent, leur avocat, le mineur ou sur délégation de compétence par un autre magistrat.



Répartition de la population par âge et sexe des enfants

35 % des mineurs ont moins de 6 ans.

37 % des mineurs sont dans la fourchette de 6 à 12 ans.

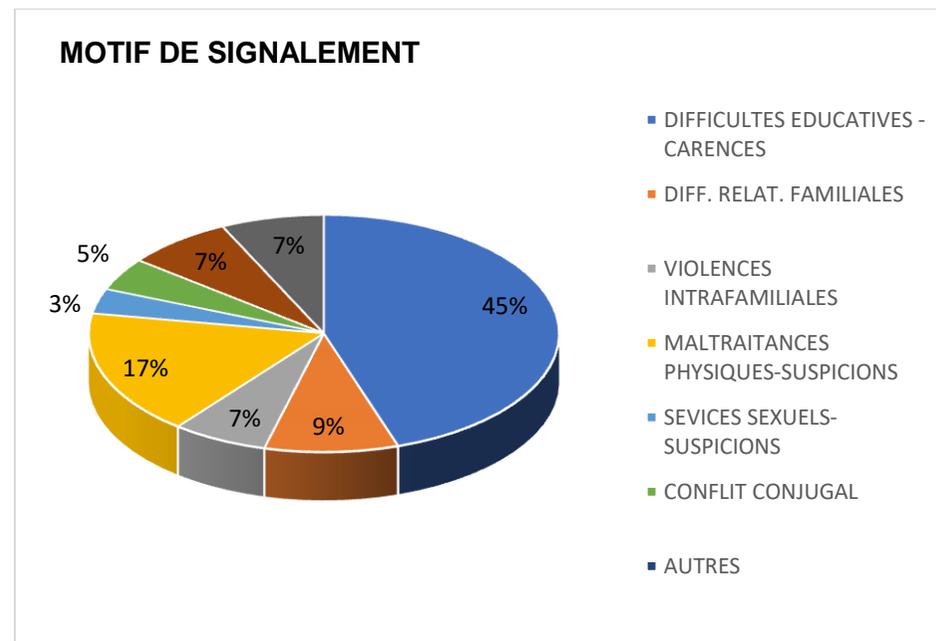
17 % des mineurs sont des adolescents de 13 à 15 ans.

11 % des mineurs sont des grands adolescents.

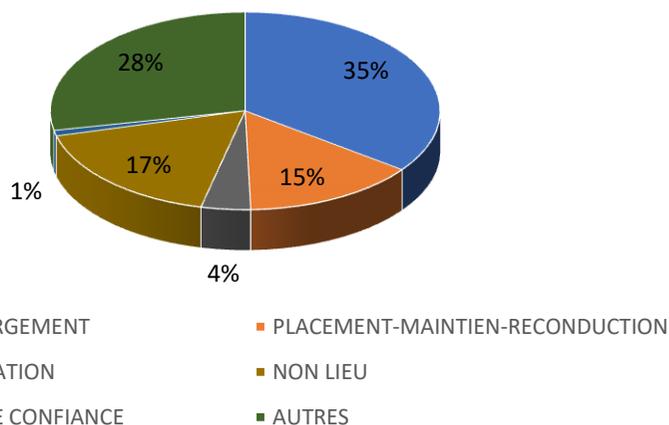
58 % des mineurs sont des garçons et 42 % des mineures sont des filles.

Cette donnée statistique varie peu d'une année sur l'autre.

Au final, 72 % des mineurs ont un âge compris entre 0 et 12 ans. Cet élément met en exergue la façon dont le service est positionné sur la cartographie du dispositif MJIE. Ceci dit, nous observons une augmentation des mineurs âgés entre 16 et 18 ans.



SITUATION DES MINEURS A LA SORTIE : ORIENTATION PRECONISEE



Préconisation en fin de mesure

Pour 35 % des mineurs, nous préconisons une intervention en milieu ouvert.

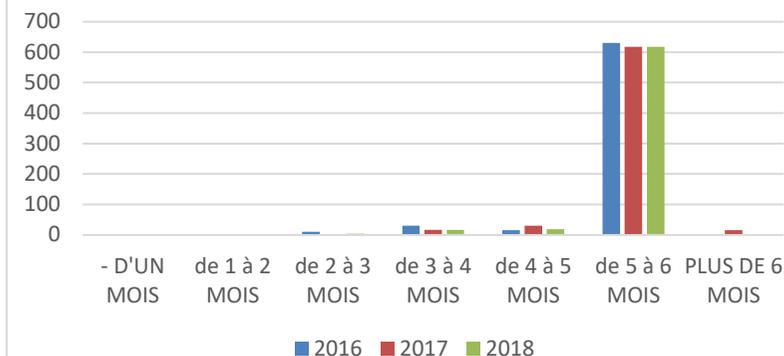
17 % des fins de mesures sont des non-lieux ou plus lieu à intervention éducative, soit en raison d'une amélioration des conditions de prise en charge, soit en raison d'une nécessité de proposer une pause éducative au regard du dossier d'Assistance Educative et de la très relative adhésion des parents et des mineurs à toutes les propositions d'aide.

Pour 15 % la mise en danger constatée nécessite d'envisager un placement soit familial soit en établissement. Ce type d'orientation correspond à 95 mineurs.

Le reste des préconisations s'avère disparate et marginal. L'ensemble de ces données statistiques demeure comparable à l'année antérieure.

De fait, le nombre de non-lieux stagne alors que le nombre de mesures d'AEMO augmente et une partie, non négligeable, des jeunes pris en compte demeure sans solution fiable au sein de leur famille, obligeant à préconiser une mise à distance et une mesure de placement.

DUREE DES ENQUETES TERMINEES



Durée des mesures terminées

Les durées des mesures demeurent stables.

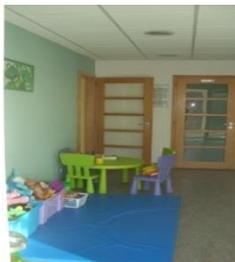
93 % des MJIE durent entre 5 et 6 mois et 2,50 % des mesures entre 3 et 4 mois. 0,90 % des mesures doivent être considérées comme courtes, il s'agit souvent de MJIE mises en œuvre dans le cadre d'une délégation de compétence.



3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

3.1. Vie du service

Nous avons développé et soutenu de façon croisée, des logiques de formation pour mieux appréhender les besoins de l'enfant afin de nous appuyer sur cette dimension pour parvenir à étayer les éléments concrets permettant de qualifier les mises en danger observées. Ce développement, qui s'apparente à l'appropriation de nouvelles compétences, n'est pas clos et s'avère indispensable pour continuer à asseoir une réelle pertinence interdisciplinaire. Plus que jamais, nous nous situons au croisement des champs théoriques et législatifs en visant des déclinaisons quotidiennes et chaque fois singulières au cœur de nos pratiques professionnelles.



3.2. Partenariat (et travail avec les familles)

Le partenariat avec les professionnels :

Le travail partenarial permet de prendre en compte de façon fine les approches et observations développées par les professionnels ayant connaissance des situations des mineurs en amont de la saisine judiciaire. S'en priver serait une très large erreur, même si parfois les rapports peuvent être heurtés en raison de représentations voire des places que nous occupons les uns et les autres dans le champ de la protection de l'enfance. Travailler en partenariat, s'inscrit comme un incontournable pour les membres de l'équipe pluridisciplinaire afin de mieux appréhender la complexité des familles. Cette complexité est maintes fois l'occasion d'éclairages complémentaires qui contribuent à enrichir notre compréhension des situations. Ils viennent de fait, servir au mieux la mission d'aide à la décision du magistrat ; ce dernier ne pouvant s'appuyer que sur des informations avérées, vérifiées, croisées et analysées.

Le travail avec les familles :

Il s'agit là, du cœur de mission en lien à l'investigation. Nous développons des modalités de recueil des données assez classiquement mises en œuvre dans le cadre des MJIE à partir d'entretiens ciblés avec les détenteurs de l'autorité parentale et les mineurs. Dans cette logique, nous priorisons systématiquement, les visites à domicile des travailleurs sociaux afin de favoriser l'expression des parents et des mineurs dans leur cadre de vie coutumier. Ceci dit, nous avons, comme par le passé, poursuivi cette année, nos approches en renforçant l'utilisation de certains outils ou supports, parmi lesquels nous retiendrons :

- La mise en perspective de rencontres pour les parents en rupture de lien avec leurs enfants en privilégiant une approche visant à vérifier la faisabilité de telles rencontres.
- L'observation de l'enfant et de ses apprentissages à partir du jeu.
- Le renforcement de l'approche interculturelle à travers le dispositif ethnoclinique qui favorise la rencontre de l'autre à partir de repères anthropologiques partagés.



4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

A partir d'un projet de service bien vivant, nous n'avons de cesse, l'ambition de promouvoir sa réactualisation en prenant en compte les évolutions sociologiques des familles mais aussi les grandes mutations sociales avec une veille particulière quant aux transformations d'un cadre législatif qui nécessite une actualisation en continue.

Du côté de l'interdisciplinarité et de la prise de distance des professionnels, le soutien apporté aux équipes à travers les GAP aura été des plus précieux. L'objectif poursuivi vise à améliorer de façon continue les prestations proposées à partir de postures professionnelles autant que possible sécurisées notamment face à la misère et aux comportements intempestifs de certains parents qui en viennent à extérioriser leur mal-être à travers un agir menaçant voire violent. Cela dit, améliorer la prestation passe par le souci d'une vraie proximité avec les enfants et les familles

afin de dégager chaque fois que possible (et c'est souvent le cas) des leviers de compétences que nous n'avons de cesse de valoriser.

5. RESSOURCES HUMAINES

2017	2018	2019
26,36	26,31	27,18

Contrats	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Para médical	Médical	Services Généraux
CDI	27,18	3,00	2,80	15,70	5,00	0,16	0,52
CDD temporaire	1,15			1,00	0,15		
CDD remplacement	1,75		0,25	1,00	0,50		

Un service, au cœur d'une entreprise est un espace de vie, d'une richesse rarement considérée à sa juste mesure. Dans le cadre du SIE « le faire ensemble », s'élabore à partir d'un « penser ensemble » et d'un penser l'ensemble qui s'appuie sur des compétences spécifiques et qui, additionnées, viennent rendre compte d'une certaine capacité d'expertise du service dans le champ de la protection de l'enfance et tout particulièrement sur son versant judiciaire.

Le service est à l'image d'un organisme vivant, toujours en mouvement toujours attentif à se déployer, toujours prêt à se renouveler. A cette enseigne, 2019 a été marquée par le renforcement des moyens qui contribue au renouvellement des talents et à leurs accentuations.